



ILE de BREHAT



Chères adhérentes, chers adhérents,

En tant que déléguée régionale, j'ai le plaisir de proposer, à tous les adhérents des 4 départements Bourguignons, une semaine sur l'île de BREHAT (logement) du 25 septembre au 2 octobre 2021.

Claudine GIGOUX

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à votre inscription, le programme de ce séjour ainsi que **le bulletin d'inscription à renvoyer à la section dont vous êtes adhérent.**

Situation :

Cette petite île des Côtes d'Armor est reliée à la côte par une navette maritime, au départ de la pointe de l'Arcouest, près de Paimpol. Depuis l'embarcadère, l'île de Bréhat annonce la couleur : le rose du granit des rochers, le bleu turquoise de la mer, le blanc du sable...

Hébergement :

La résidence « Les Rocs » se compose de **21 petites chambres** réparties sur 3 étages, avec ascenseur, toutes équipées d'une salle de bain avec cabine de douche et WC. Les draps et le linge de toilette sont fournis durant le séjour.

La résidence dispose par ailleurs d'une salle à manger avec vue mer et d'un bar payant (au moment des repas).

Tarif :

760 € par personne (chambre double) sur une base minimum de 25 participants (le tarif sera ajusté en fonction du nombre réel de participants à la date de clôture des inscriptions).

Chambre individuelle : dans la limite des places disponibles, supplément de **63 €** pour la semaine.

Frais d'annulation : toute annulation d'un participant au séjour doit être justifiée et effectuée par courrier ou courriel auprès de votre section qui transmettra à Claudine GIGOUX. La somme versée sera remboursée, les frais d'annulation déduits :

Délais	Plus de 60 jours avant le séjour	De 60 jours à 30 jours avant séjour	De 29 jours à 15 jours avant séjour	Moins de 15 jours avant le séjour
Sur présentation d'un justificatif (hospitalisation, décès, evt grave)	30 €	10 % du montant		15 % du montant
Sans justificatif officiel	30 €	30 % du montant	75 % du montant	100 % du montant

Si la semaine venait à être annulée en raison de la situation sanitaire, les acomptes vous seraient remboursés.

Un acompte de 215 € par participant en chèque à l'ordre de l'ATSCAF est à verser **avant le 29 mai 2021.**

Le solde sera demandé en juillet et à verser **avant le 15 août.**

Le prix comprend :

- le transport Aller/Retour en car et sur place selon programme + traversées maritimes,
- l'hébergement sur la base d'une chambre double à partager,
- la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du 2 octobre sur le trajet du

retour,

résidence,

- les excursions et restaurants prévus au programme, ainsi que les animations à la
- l'assurance assistance rapatriement.

Le prix ne comprend pas : le déjeuner du samedi 25 septembre pris sur le trajet aller,

- les dépenses à caractère personnel,
- les boissons aux repas à la résidence,
- la taxe de séjour à régler sur place.